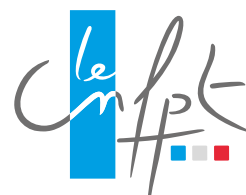




2020

*L'essentiel de
l'activité*

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS PROGRESSED



Le mot du PRÉSIDENT



“ L’année 2020 est et restera marquée de l’empreinte de la pandémie de Covid-19. Face aux conséquences dévastatrices de la propagation de ce virus jusqu’alors inconnu, les États ont été amenés, les uns après les autres, à prendre des mesures exceptionnelles qui réduisaient en partie les libertés d’aller et venir à l’intérieur comme à l’extérieur des frontières nationales, d’une part, et affectaient lourdement les activités économiques, industrielles, commerciales et de services, d’autre part. La dégradation de la situation médicale et sanitaire en métropole et dans les outre-mer a conduit le Gouvernement à décréter le confinement du pays à deux reprises : du 17 mars au 11 mai et du 30 octobre au 15 décembre. Deux décisions qui se sont traduites par la suspension de l’ensemble des activités économiques, commerciales, industrielles et de services dont celles de formation, de l’école maternelle à l’enseignement supérieur, en passant par la formation professionnelle. Les possibilités de déplacements individuels et collectifs de toutes les personnes résidant sur le territoire ont été drastiquement limitées.

Ces mesures inédites et sans équivalent en temps de paix ont, par leur intensité et leur durée, profondément bouleversé

les modes de vie de la Nation ainsi que l’organisation du pays. L’activité du CNFPT a été fortement impactée par l’ensemble de ces mesures de restrictions sanitaires.

Ces conditions particulières de fonctionnement et d’activité de l’établissement durant ces douze derniers mois empêchent une quelconque mise en parallèle, comparaison ou continuité avec les résultats constatés dans le rapport annuel de 2019.

Le rapport 2020 entend cependant rendre compte des nombreuses et significatives initiatives portées par les différentes structures d’un établissement pleinement mobilisé, dans cette période difficile, pour assurer et promouvoir la continuité du service public de la formation des agents territoriaux.

Retrouvez l’essentiel du rapport d’activité et les chiffres clés 2020 dans ce document et l’intégralité du rapport sur notre site internet : cnfpt.fr

Bonne lecture. ”

François DELUGA
Président du CNFPT

Les missions DU CNFPT

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré financé principalement par la cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux à hauteur de 0,9 % de leur masse salariale. Les missions de l'établissement concourent à l'accompagnement des collectivités et de leurs agents dans leurs missions de service public.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE FORMATION DES AGENTS

Le CNFPT accompagne les agents territoriaux tout au long de leur vie professionnelle en garantissant à tous et sur tout le territoire un égal accès au service public de la formation. L'établissement délivre les formations obligatoires pour l'ensemble des agents territoriaux de toutes catégories (A+, A, B et C) dès leur nomination avec les formations d'intégration et au cours de leur carrière, avec les formations de professionnalisation et réglementées pour les policiers municipaux et sapeurs-pompiers. Il propose aussi des formations non obligatoires accompagnant l'agent territorial dans toutes les étapes-clés : évolution, transition ou mobilité professionnelle. De plus, le CNFPT conçoit et dispense des formations sur mesure pensées pour répondre aux besoins spécifiques d'une collectivité ou de plusieurs collectivités d'un même territoire. Enfin, afin de répondre à la demande de promotion sociale, l'établissement organise les préparations aux concours et aux examens professionnels pour l'ensemble des épreuves de la Fonction publique territoriale.

RECONNAÎTRE ET VALORISER L'EXPÉRIENCE ACQUISE

Le CNFPT est le partenaire de l'évolution professionnelle des agents. Avec la Validation des acquis de l'expérience (VAE), l'établissement met à disposition des agents et des collectivités des ressources pour faciliter la compréhension et l'accès à ces dispositifs. Avec la Reconnaissance d'équivalence de diplôme (RED), le CNFPT instruit également les demandes de personnes souhaitant s'inscrire à certains concours de la Fonction publique territoriale sans posséder le diplôme requis.

VEILLER AUX ÉVOLUTIONS DE LA RESSOURCE HUMAINE

Parce que l'environnement professionnel territorial est sujet à de nombreuses mutations, le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper

les enjeux, évolutions et effets des grandes transitions sur le service public territorial. L'établissement dispose ainsi d'un observatoire de la Fonction publique territoriale qui réalise des études et enquêtes sur l'emploi, les métiers et les compétences territoriales. Elles constituent des ressources indispensables pour concevoir une offre de services au plus près des besoins des agents et de leurs employeurs.

Le CNFPT édite également le répertoire des métiers territoriaux qui recense près de 250 métiers et fonctions. Régulièrement actualisé, il permet d'accompagner et de faciliter la politique ressources humaines des collectivités : recrutement, plan de formation, GPEC, etc.

ACCOMPAGNER LES CADRES DE DIRECTION DANS LEUR CARRIÈRE

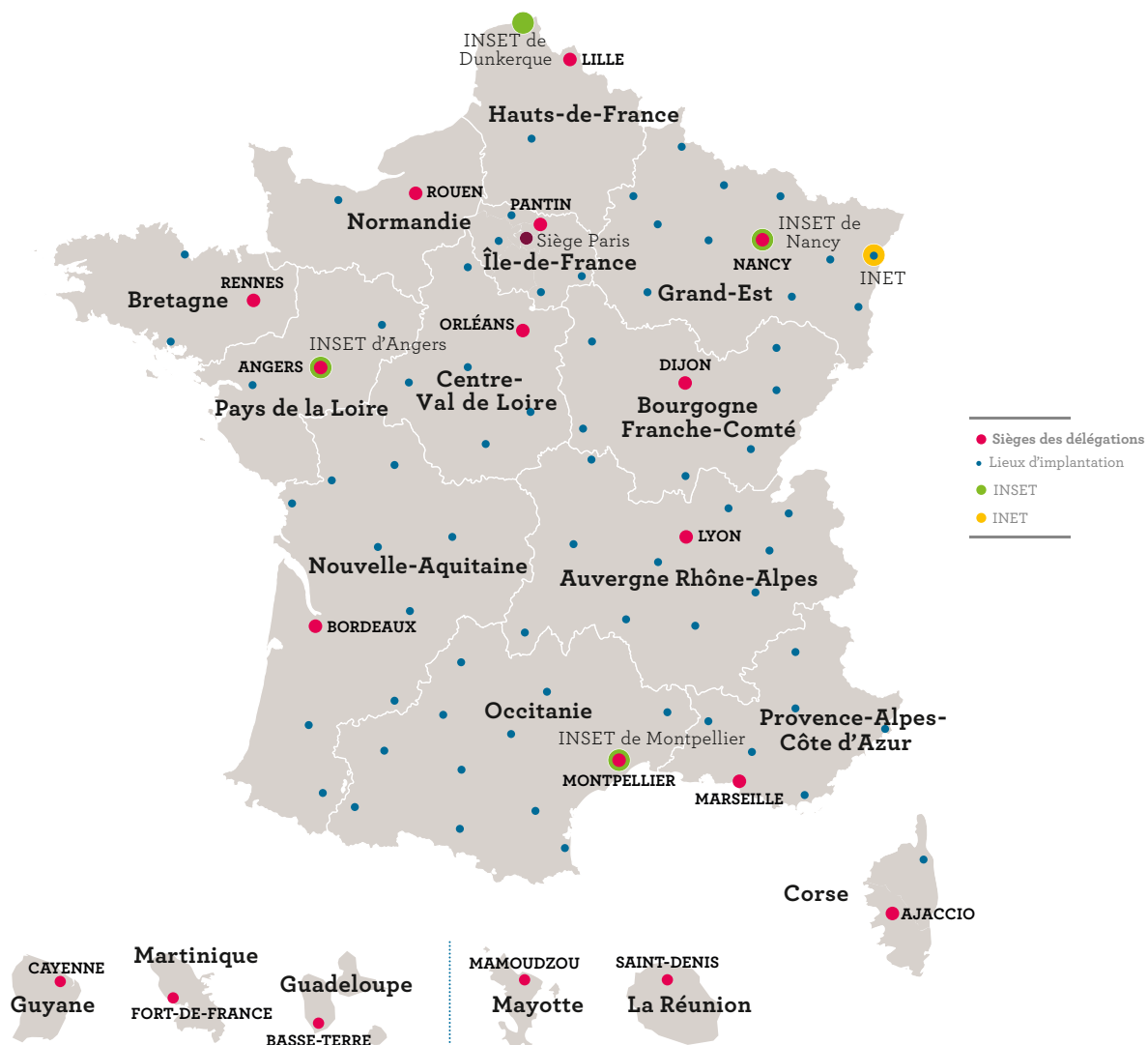
Le CNFPT est présent aux côtés des cadres de direction de la FPT tout au long de leur carrière. L'établissement organise ainsi l'ensemble des concours et examens professionnels des agents A+ : administrateur, ingénieur en chef, conservateur du patrimoine, conservateur de bibliothèques. Le CNFPT dispense également les formations initiales des cadres de direction territoriaux à l'INET (Institut national des études territoriales). Le CNFPT gère aussi le recensement et la publication légale des déclarations de vacances d'emploi A+. L'établissement assure enfin la prise en charge et l'accompagnement professionnels des agents A+ momentanément privés d'emploi.

ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE DANS LES COLLECTIVITÉS

Le CNFPT soutient activement l'emploi des jeunes en contribuant au développement de l'apprentissage dans la Fonction publique territoriale grâce à la formation des maîtres d'apprentissage, le recensement des capacités d'accueil et le financement des contrats d'apprentissage à hauteur de 50 % d'un montant maximal du coût de formation d'un apprenti.

Un établissement AU PLUS PRÈS DES COLLECTIVITÉS ET AGENTS

Avec ses 18 délégations régionales, 62 antennes départementales, 5 instituts et son siège basé à Paris, le CNFPT compte une centaine d'implantations œuvrant sur l'ensemble du territoire au plus près des collectivités territoriales.





2 411 AGENTS du CNFPT répartis sur l'ensemble du territoire



18 DÉLÉGATIONS faisant partie des **100 lieux d'implantation** de l'établissement qui assurent la formation des agents au plus près de leur territoire



5 INSTITUTS

chargés de la conception de l'offre de formation, de la veille et de la prospective sur les évolutions des métiers territoriaux



11 000 LIEUX DE FORMATION

UNE OFFRE AU PLUS PRÈS DES AGENTS

Grâce à l'implantation du CNFPT sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin, les agents peuvent accéder à la formation au plus près de leurs lieux de vie. Les actions de formation sont également organisées en dehors des locaux du CNFPT, de manière délocalisée, au sein des collectivités qui peuvent, indépendamment ou en se regroupant, demander que des formations conçues sur-mesure soient organisées et dispensées au sein même de leurs locaux.

UNE OFFRE AUX FORMATS VARIÉS

Les agents territoriaux ont accès à une offre plurielle - formations courtes, cycles longs, journées d'actualité, séminaires en ligne - leur permettant de se former sur une thématique ou des compétences métiers. Les agents ont la possibilité de construire un parcours de formation individualisé et pour les aider dans leur choix de stages, les formations sont organisées en itinéraires et classées selon trois niveaux (fondamentaux, approfondissement et expertise).

DES PÉDAGOGIES INNOVANTES

Le CNFPT propose aux agents territoriaux un modèle de formation qui s'appuie sur la pédagogie active, inversée et enrichie. La pédagogie active repose sur la diversification des méthodes pédagogiques pour rendre le stagiaire acteur de son parcours de formation et de ses apprentissages. La pédagogie inversée donne accès aux ressources en amont de la formation afin que le temps en présentiel soit plus interactif et centré sur la mise en pratique des connaissances. Enfin, la pédagogie enrichie combine des temps de formation à distance et en présentiel et offre différents types de ressources, telles que la vidéo ou les outils numériques, pour s'adapter aux préférences d'apprentissage des stagiaires.

Les chiffres clés DE L'ANNÉE 2020

En 2020, l'activité du CNFPT aura été marquée par deux éléments majeurs. Le nombre global de stagiaires est en diminution, du fait de la suspension des formations en présentiel et des contraintes sanitaires diminuant le nombre de stagiaires accueillis en présentiel lors d'un stage. Aussi, les JFS comme le nombre d'agents accueillis diminuent respectivement de 50 et 46 %. Parallèlement, on constate une forte augmentation du nombre de classes virtuelles et webinaires organisés sur l'année, même si l'offre en présentiel demeure majoritaire.

576 567 

AGENTS FORMÉS EN 2020

contre 1 077 845 en 2019 et 920 000 en 2018

55 401 

SESSIONS DE FORMATION EN 2020

contre 86 293 en 2019 et 68 171 en 2018

116 939 

JOURNÉES DE FORMATION EN 2020

contre 199 966 en 2019, soit un repli de 38 %
et un repli de 24 % par rapport à 2018

236 M€

**DE DÉPENSES RÉELLES DE
FONCTIONNEMENT CONSACRÉES
À LA FORMATION DES AGENTS
TERRITORIAUX**

**COTISATION
300 M€**

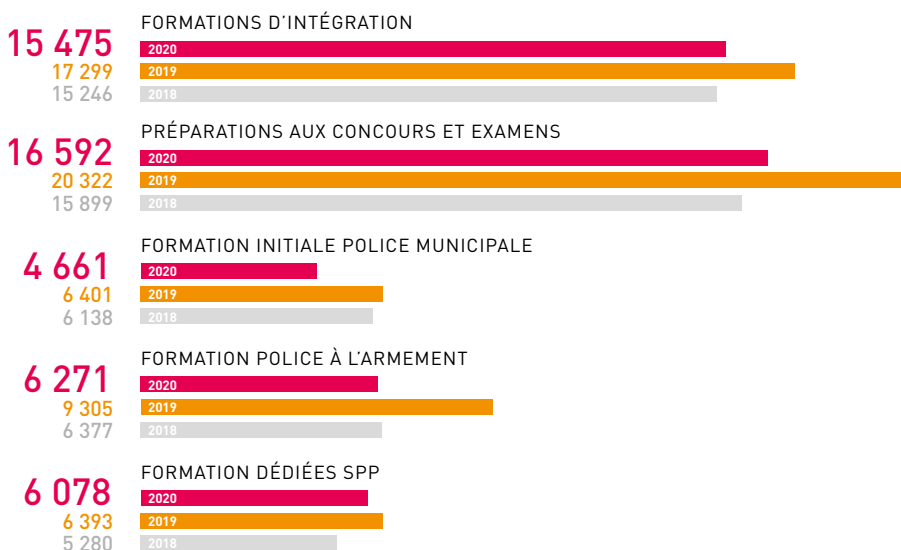
POUR 2020

60 M€ de cotisation non perçus par l'établissement par souci de solidarité envers les collectivités.

Un résultat courant positif de 2,2 M€ soit 0,72 % des recettes de fonctionnement de l'établissement.

L'ACTIVITÉ DES FORMATIONS PRIORITAIRES EN JOURNÉES DE FORMATION

En 2020, le CNFPT a priorisé un certain nombre de formations et publics afin de garantir les délais de titularisation des agents, soutenir la progression de carrière, préserver les formations obligatoires pour certains métiers (police, sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers).



49 957

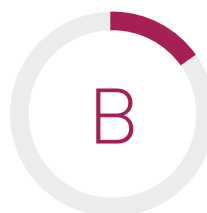
WEBINAIRES ET CLASSES VIRTUELLES

contre 6 501 en 2019

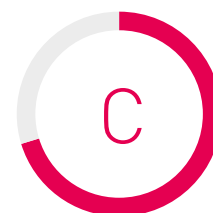
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ EN JFS PAR CATÉGORIES D'AGENTS



13,68%



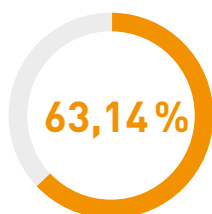
15,12%



68,66%

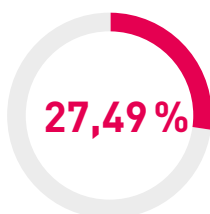
LES MODALITÉS DE FORMATION (HORS WEBINAIRES ET MOOC)

PRÉSENTIEL



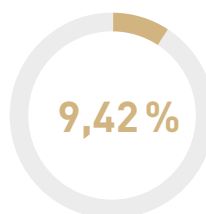
34 981 SESSIONS
CONTRE 61 232
EN 2019

PRÉSENTIEL ET
À DISTANCE



15 201 SESSIONS
CONTRE 23 868
EN 2019

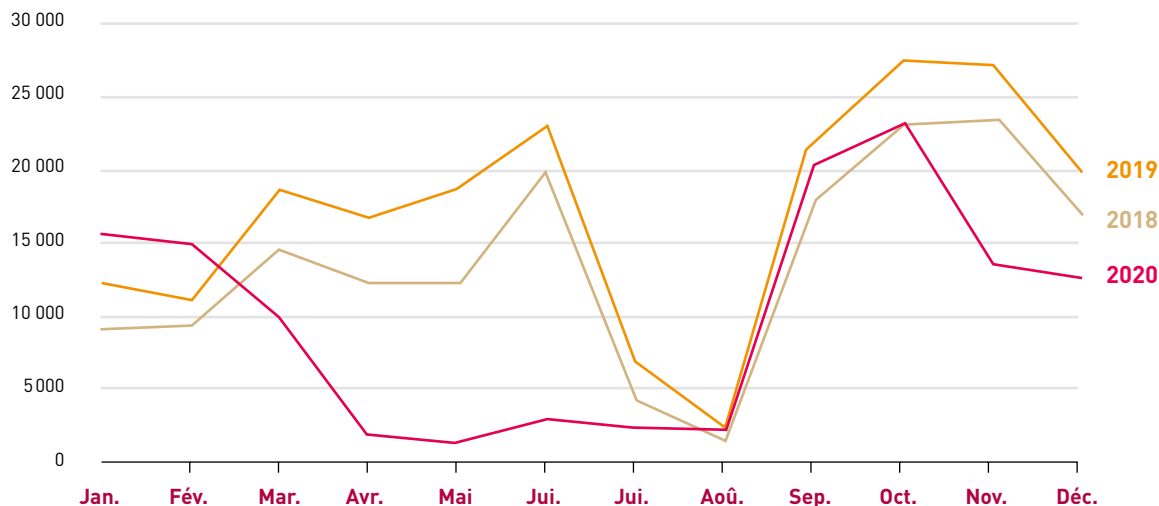
À DISTANCE



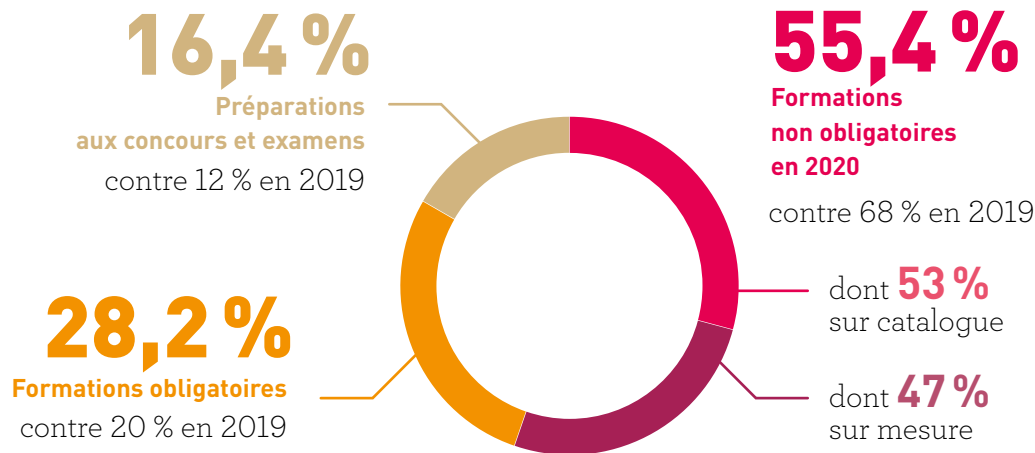
5 219 SESSIONS
CONTRE 1 193
EN 2019

Les chiffres clés DE L'ACTIVITÉ FORMATION

L'ACTIVITÉ FORMATION MENSUELLE COMPARÉE ENTRE 2018 ET 2020 (EN JF)



RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR TYPOLOGIE DE FORMATION (JFS)



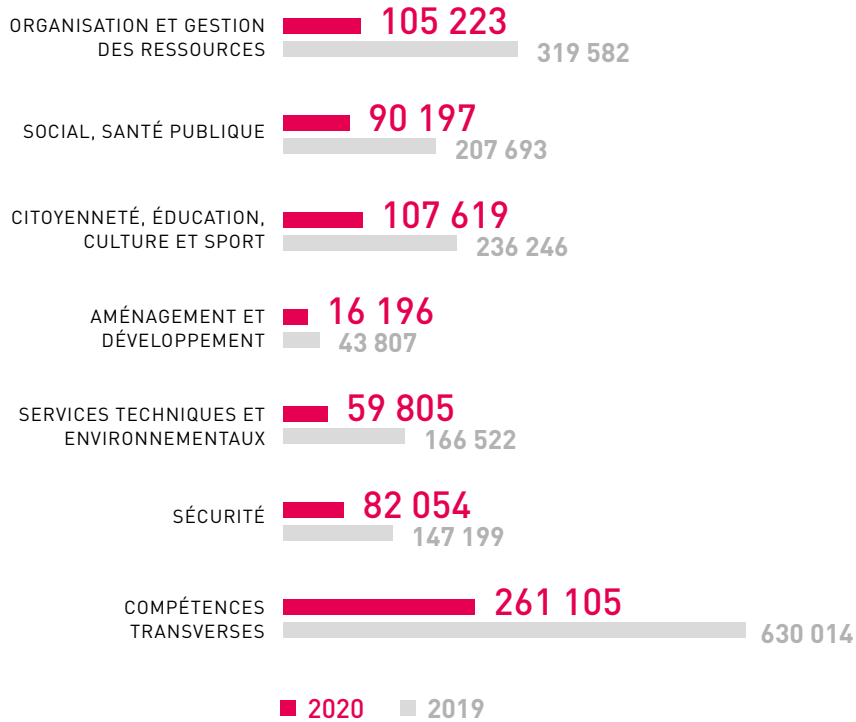
100 437
L'ACTIVITÉ MOOC EN JOURNÉES
DE FORMATION ATTESTÉES
en hausse de 90,48%*



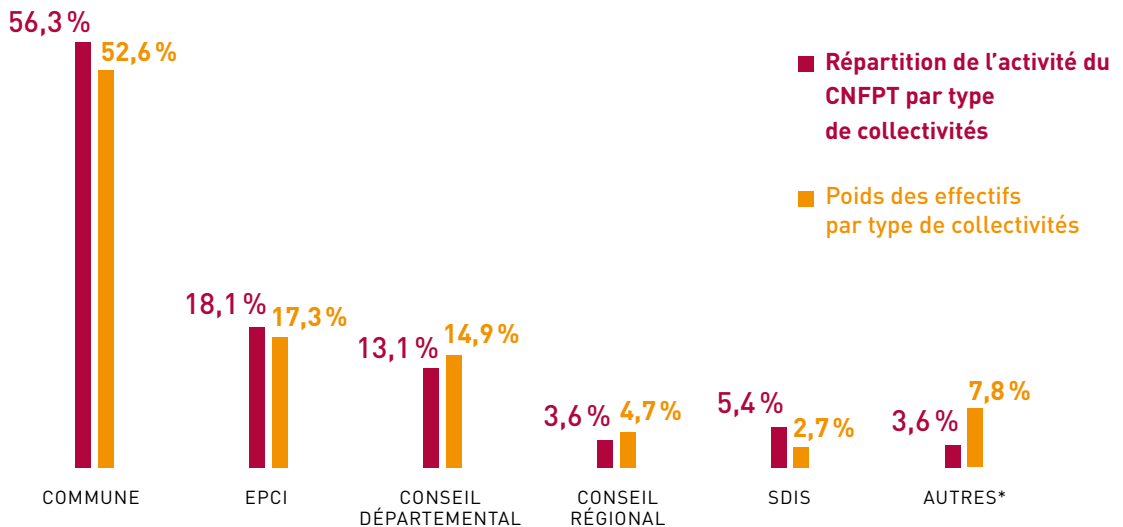
313 238
INSCRITS AUX MOOCS
en hausse de 30,52%*

* Par rapport à 2019

LA RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION PAR CHAMP D'ACTION PUBLIQUE LOCALE (EN JFS)



LA RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ FORMATION DU CNFPT PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS COMPARÉE AU POIDS DE LEURS EFFECTIFS DANS LA FPT (EN %)



* Autre et hors fonction publique territoriale

Les chiffres clés

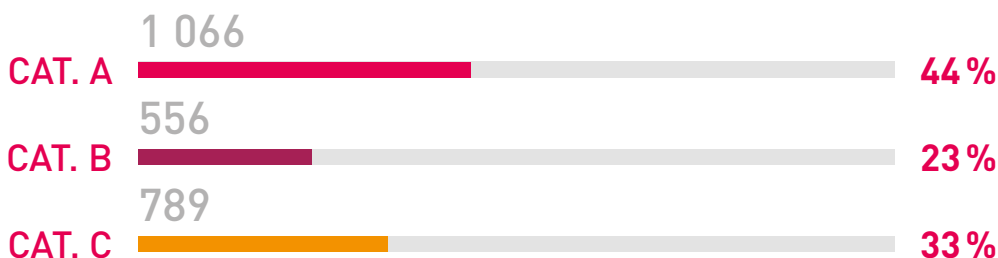
RESSOURCES



2 411

POSTES PERMANENTS

dont **4,5%** occupés
par des contractuels
contre 19,8%
dans la FPT



8,65 %

DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP (TAUX D'EMPLOI DIRECT)

LES AGENTS DU CNFPT

76 %



SONT DES FEMMES

24 %



SONT DES HOMMES

67 % de cadres A+ et A sont des femmes contre 61,3 % dans la fonction publique territoriale



73 %

DES AGENTS TÉLÉTRAVAILLENT

contre 24 % en 2019

Pour garantir la continuité du service public et assurer les activités essentielles, le CNFPT a généralisé massivement le télétravail

LES RECETTES PRINCIPALES

300

MILLIONS D'EUROS
DE COTISATION

RECETTES FORMATIONS
PAYANTES :

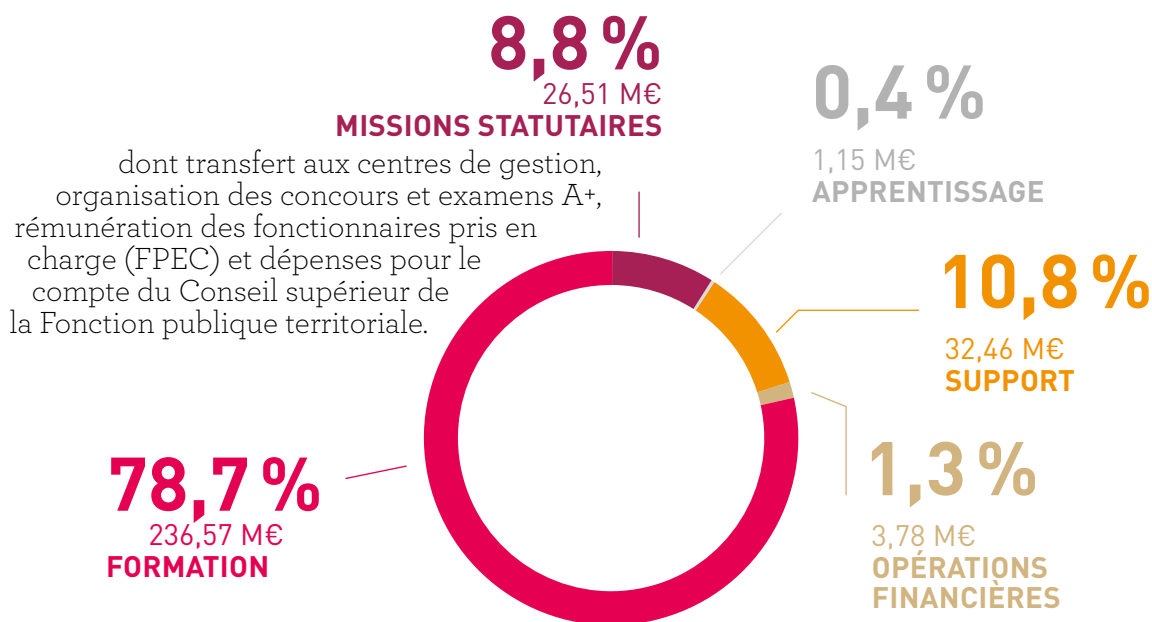
9,88 M€

35 482

 COLLECTIVITÉS
OU ÉTABLISSEMENTS

ont cotisé au CNFPT en 2020, soit une
baisse de 5,5% par rapport à 2019

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES



INVESTISSEMENTS :

15,7 M€

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00
WWW.CNFPT.FR

